

# LETTRE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES

Association Loi 1901, agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Comminges

48 bis avenue François Mitterrand - 31800 SAINT-GAUDENS

Tél. : 05-62-00-13-06 / Fax : 05-61-95-03-70 / E-Mail : [info@nature-comminges.asso.fr](mailto:info@nature-comminges.asso.fr)

- *Septembre 2007* -

## HOMMAGE A UN « AGENT DE L'ENVIRONNEMENT » QUI NOUS QUITTE TROP TÔT

En cette fin de mois d'août, nous avons eu la tristesse d'apprendre que Marc LE GUIADER avait succombé à une longue maladie. Nos premières pensées vont, naturellement, vers sa famille, et en particulier à son épouse, que nous assurons de nos plus sincères condoléances et de notre soutien dans cette douloureuse épreuve. Au-delà de l'agent de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage qui avait la lourde tâche de faire respecter l'état de droit dans notre pays de montagnes, c'est aussi le souvenir du citoyen engagé en faveur de la préservation de la biodiversité, fer de lance de la protection des sites rupestres des Frontignes, que nous retiendrons. Le vol majestueux du Percnoptère au dessus des collines calcaires prendra désormais une toute autre signification.

Fasse que la « Buse blanche », après son long périple africain, revienne encore longtemps survoler le site de SAINT-PE D'ARDET, tel un hommage à cet homme déterminé qui se définissait lui-même avant tout comme un « agent de l'environnement » !

## ENVIRONNEMENT : FAIRE RESPECTER L'ETAT DE DROIT

Notre association continue son bonhomme de chemin en alliant un effort de rigueur scientifique et un travail de veille écologique constant, prouvant par là même qu'il n'y a pas lieu d'opposer l'observation naturaliste et le militantisme associatif !

Avec la pérennisation du Contrat de Travail de Marc ENJALBAL, le financement par l'Agence de l'Eau d'un important projet de sensibilisation sur les zones humides, quelques victoires juridiques (fermeture de décharges sauvages...), et l'espoir que l'extension de la station de ski de Peyragudes soit abandonné, nous continuons à oeuvrer sur le terrain de la protection de la nature en Comminges !

De quoi nous donner un peu le moral, dans un contexte désastreux où les questions écologiques sont encore trop souvent abordées une fois les choses « sérieuses » décidées..., avec une presse locale qui véhicule une image catastrophique de la protection de la nature...

Tant que les entités publiques et privées n'auront pas fait une « révolution structurelle », le traitement de l'environnement demeurera confiné à une marginalité lourde de conséquences !

Midi-Pyrénées est devenu la Région qui produit 70 % de la production française d'Organismes Génétiquement Manipulés (OGM) ! La Haute-Garonne ne comptait pas moins de 6 000 hectares.

En Comminges, plusieurs centaines d'hectares ont été cultivées sur SAINT-GAUDENS, BOULOGNE ou encore AURIGNAC !

Après la mort de Palouma en 2006, celle de Franska, il y a quelques jours, est un nouveau camouflet contre le Plan de Restauration de la population d'ours réalisé en 2006, le signe inquiétant d'une impunité des ennemis de la nature. Il faut maintenant travailler à restaurer l'état de droit en donnant la priorité à la préservation des habitats ; un véritable dialogue constructif doit se mettre en place avec des gens de terrain, loin des grandes messes où chaque représentant d'une corporation vient tenir sa tribune ! Nature Comminges est prête à participer à ce type de dialogue, avec le double objectif de conserver le patrimoine naturel et une vie économique locale respectueuse de l'environnement !

Pour Nature Comminges.  
**Guillaume CASTAING** - *Président*

## PARUTION DU JOURNAL « LE GRAND-TETRAS » :

En vue de la parution du Journal de l'association « Le GRAND-TETRAS » cet automne, nous lançons un appel à tous les autres rédacteurs potentiels qui seront les bienvenus.

Ce numéro aura pour thème les déchets en Comminges.

Il suffira qu'ils fassent passer, dès que possible, par tout moyen à leur convenance, sur le ou les thème(s) de leur choix, les articles à Guillaume CASTAING chargé de la rédaction.

## SYNTHESE DES REUNIONS DU PREMIER SEMESTRE 2007

### PERENISATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MARC ENJALBAL ET UN PROJET DE SENSIBILISATION FINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'ANPE ayant accepté de renouveler pour un an le Contrat de Travail de Marc ENJALBAL, ce C. A. E. signé le 30 Avril 2006, arrivera à terme le 30 Avril 2008.

#### Projet Zones Inondables en Comminges :

Au cours de ce semestre, Marc a travaillé à la finalisation d'un projet associant l'Association Nature Comminges, l'Association FAIRE, l'ADASEA, le Conservatoire Botanique Pyrénéen, destiné à préserver les prairies naturelles humides du piémont pyrénéen.

Ce projet, dont certaines actions ont débuté en 2007, se déroulera en 2008 ; il comprend trois volets : des inventaires naturalistes, un volet de sensibilisation des agriculteurs et un volet de sensibilisation du public scolaire.

En juillet dernier, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a donné son accord pour nous soutenir à hauteur de 50 % du plan de financement du projet.

Nous connaissons bientôt la réponse de la Région de Midi-Pyrénées, qui également a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 20 % du plan de financement du projet.

Nous avons également contacté le Conseil Général de la Haute-Garonne et nous n'avons pas obtenu de réponse, à ce jour.

Dès à présent, ces contacts permettent d'envisager la mise en place officielle de ce projet, au cours des prochains mois.

Il s'agira, dans un premier temps, de passer des conventions entre les différents partenaires (Conservatoire Botanique Pyrénéen, ADASEA 31 et Association FAIRE), en précisant les actions à développer et les calendriers à respecter par chacun. Nature Comminges sera le maître d'œuvre du projet.

Sans attendre la finalisation du projet, plus de 30 jours de prospections ont été réalisés, de mars à août 2007, sur les ruisseaux suivants : le Lavet, la Louge, la Noue, la Seygouade, le Jô, la Justale, le Louch/Rieumajou, etc...

Ces journées de terrain ont permis de collecter de nombreuses données patrimoniales (flore et faune).

Le 21 mai dernier, nous avons présenté plusieurs types de prairies à Gilles CORRIOL, chargé de mission au conservatoire Botanique. L'objectif était de préciser la méthodologie à adopter pour caractériser les cortèges floristiques. Le Conservatoire Botanique est intéressé par la comparaison d'un système prairial acide atlantique (méconnu localement) et d'un système basique thermo-atlantique (mieux connu). Cette comparaison sera développée lors de l'opération 1 du projet.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

## **Inventaires Naturalistes concernant la Modernisation des Zones Naturelles d'Intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :**

En 2007, 5 journées supplémentaires de terrain ont été réalisées dans le cadre d'une convention signée avec le Conservatoire Botanique des Pyrénées, le CREN et la DIREN de Midi-Pyrénées. Nous avons également réalisé 5 journées pour le territoire d'Oo, dans une démarche bénévole. Cela a permis de transmettre des observations naturalistes intéressantes, telles que des stations de la Linaigrette de Scheuchzer, dont la dernière mention en Haute-Garonne datait de 1857 (base du Conservatoire Botanique).

Enfin, une partie des données, collectées pour le projet « Zones Inondables en Comminges » ont été valorisées dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF. Les contours de nouveaux sites ont donc été précisés, tels que les prairies inondables de la Vallée du Jô ou celles de la Justale (Communes de ROUEDE, MONTASTRUC DE SALIES, FIGAROL et MANE).

**Marc ENJALBAL** (chargé d'études)

### **DES AVANCEES SUR LE PLAN JURIDIQUE**

#### **Décharges sauvages : on ferme**

Les actions juridiques ou le simple rappel de la réglementation peuvent parfois s'avérer payantes : au printemps dernier, une plainte et un signalement ont suscité la résorption de deux décharges sauvages, l'une à VILLENEUVE-DE-RIVIERE et l'autre au bord du lac de SAINT-PE D'ARDET.

A VILLENEUVE, la décharge sauvage a été constatée le 16-01-07. Le même site avait été nettoyé le 20-04-07, après une plainte contre X déposée le 02-04-07 par Nature Comminges. La Mairie de VILLENEUVE a installé une benne sur le site. Les ordures ont été en grande partie ramassées (à l'exception d'un secteur). Apparemment les choses vont vite. Toutefois, un des secteurs n'a pas été nettoyé et d'autres apports d'ordures sont à signaler. Un courrier a été transmis au Maire de SAINT-PE D'ARDET suite à un dépôt de gravats au bord du Lac de SAINT-PE. Une copie a été transmise à la MISE. **Ni la Mairie ni de la MISE n'ont répondu à ces lettres destinées à les alerter. L'essentiel semble cependant acquis, puisque les matériaux ont été retirés.**

De trop nombreuses décharges subsistent toutefois dans le Comminges. Les communes doivent faire usage des dispositions prévues à l'Article L. 541-3 du Code de l'Environnement et appliquer les sanctions prévues aux Articles R. 632-1 et R. 635-8 du Code Pénal. Or, la plupart du temps, force est de constater que ces dépôts sont simplement recouverts de terre...

#### **Dérangement de l'aire du Gypaète barbu**

Le 9 avril dernier, un vidéaste amateur en quête d'images de gypaètes est surpris à proximité de la seule aire de nidification connue en Haute-Garonne, bien au delà des limites préconisées pour garantir la tranquillité du nid. Sa présence fait fuir les gypaètes, qui laissent leur œuf sans protection pendant près d'une heure, entraînant un fort risque de refroidissement de l'embryon par défaut de couvain. Le comportement du vidéaste constitue dans tous les cas une **infraction grave de perturbation intentionnelle d'espèce protégée**. Suite à la délibération du 25/05/07, Nature Comminges a déposé plainte avec constitution de partie civile aux côtés de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux et de Nature Midi-Pyrénées. L'intérêt croissant que suscite la prise de vue en milieu naturel constitue une source de danger supplémentaire pour les espèces menacées. Il est donc important qu'une juste condamnation attire l'attention sur des comportements irresponsables qui perdurent encore aujourd'hui, alors même que la préservation de la biodiversité est enfin reconnue comme un enjeu majeur pour l'avenir de la planète...A la suite de cet incident, l'ONF a pris un arrêté interdisant l'escalade sur Antenac.

## **Le CAP des HITTES sera-t-il épargné ?**

Le 12 août 2006, Nature Comminges avait déposé, avec UMINATE, un recours au Tribunal Administratif contre l'Arrêté du Préfet de Région qui autorisait l'extension de la station de ski de PEYRAGUDES sur un secteur préservé intéressant pour ses paysages, ses richesses écologiques et archéologiques (le Cap des Hittes). La SEMAP nous a fait savoir officieusement qu'elle retirerait cet aménagement au profit d'une restructuration dans le périmètre du domaine skiable existant. Nous n'avons pas retiré ce recours et, en l'absence de confirmation de cette nouvelle, nous avons demandé que le secteur prévu pour l'extension du domaine skiable soit classé N (zone naturelle non aménageable) dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GOUAUX DE LARBOUST, lors de l'enquête publique (du 12 juillet au 17 août). Ces informations ont été étayées par une série d'inventaires qui nous ont permis d'identifier de nombreuses espèces remarquables, telles que la Grassette des Alpes (seule station actuellement connue en Haute-Garonne) et l'Ancolie des Pyrénées, qui n'étaient pas mentionnées dans l'état initial de l'étude d'impact du projet d'aménagement. A suivre...

## **POURSUITE DES ACTIONS DE VEILLE ECOLOGIQUE**

### **MILIEUX RUPESTRES :**

- **Penne Blaque.** Un courrier a été transmis, l'un au Maire d'ARBAS pour demander la réalisation d'expertises écologiques préalables à la réalisation de projets d'équipement de voies d'escalade (Penne Blaque). F. ARCANGELI a répondu favorablement à notre demande ; nous avons convenu avec Nicolas SALVIAC de l'ADET, qu'il faudrait faire une sortie sur le site pour repérer les principaux enjeux environnementaux et visualiser le projet d'escalade.
- **Vias ferratas dans le luchonnais.** Suite à un courrier adressé au CAF demandant des expertises écologiques préalables sur un site menacé par l'installation de vias ferratas, le président du CAF Toulouse nous a demandé de participer à l'étude d'incidences sur ces projets sur le site des Boums de Vénaque.
- **Frontignes.** Suite à la réunion de bilan de la Convention de protection des sites rupestres, nous avons transmis plusieurs commentaires à Gwenaëlle PLET, en lui signalant la présence d'une source tuffeuse et d'une station de Scrophulaire des Pyrénées au bas d'une falaise à SAINT-PE D'ARDET. Apparemment, comme nous l'a montré J.-M. PARDE, la station a diminué (50 pieds-12 pieds) en une ou deux décennies et l'on note des traces de désherbants au pied de la falaise.

### **MILIEUX FORESTIERS :**

- **Piste Record (13 juin 2007) :** suite à la réalisation de la piste « Record » de Superbagnères, il était convenu de faire régulièrement le point sur la mise en place des mesures de protection du Grand-tétrás, réalisées en compensation de cet aménagement, listées dans l'Arrêté du Ministère de l'Ecologie du 23 mars 2006. Au cours des dernières années, le suivi régulier de l'Observatoire des Galliformes de Montagne avait montré que cette petite population était en augmentation entre 1995 (1 coq chanteur adulte) et 2001 (13 coqs chanteurs). L'étude de l'ONCFS faisait déjà apparaître une baisse (6 coqs chanteurs en 2004). Le comptage du mois de mai 2007 confirme une forte baisse (1 coq chanteur). Sont en cause : le braconnage, la pression des cervidés et le dérangement par la pénétration humaine. Concernant ce dernier point, l'hiver très doux ne permet pas de se faire une idée de l'efficacité des dispositifs de visualisation des câbles (mise en place de flotteurs sur les câbles du télési). Il reste à équiper l'ensemble des secteurs de la station. Les secteurs sensibles seront également équipés de barrières de protection pour une mise en défens, afin d'éviter le hors piste dans les zones d'hivernage du Grand-tétrás. Au-delà, le Sous-Préfet, le Maire de LUCHON et le SIGAS souhaitent mener des actions de sensibilisation sur la préservation de la faune et de la flore sur le site de Superbagnères.

- **Impact du Vol à voile.** Serge Gousse nous a fait part de ses préoccupations face au développement du vol d'avions de tourisme, qui font du rase mottes (alors que la réglementation interdit le survol des crêtes à moins de 800.m) ; des atterrissages totalement illégaux ont même pu être observés sur les crêtes de la Barousse. Nous envisageons de regarder de près la réglementation, puis de commencer une campagne d'information auprès des clubs, puis une interpellation des services de l'Etat.

### ZONE DE PROTECTION SPECIALE (Hautes Vallées de la Pique et d'Oô) :

- Des propositions ont été examinées par un groupe de travail, le 21 juin à la Mairie de LUCHON, validées le 12 juillet par le Comité de Pilotage, avant adoption du DOCOB en fin d'année 2007. 13 fiches par espèces ont été examinées. L'enjeu majeur concerne les rapaces et les Galliformes de montagne (Grand-tétras, Lagopède, Perdrix grises) figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ; la fédération de chasse 31 (qui avait pourtant réalisé les comptages) a récusé l'unité de mesure choisie pour évaluer les populations. Malgré la mise en cause des associations de protection de la nature et des échanges assez vifs, des premières propositions en faveur des habitats des oiseaux sont en cours d'élaboration.

### MILIEUX AQUATIQUES :

- **SAINT-PE D'ARDET :** nous nous sommes réunis le 19 avril pour envisager une gestion de la tourbière du Lac de SAINT-PE D'ARDET avec F. PRUDHOMME (CBP), F. LOUSTALOT-FOREST (ONF), J.-M. PARDE (AREMIP), Marc, Guillaume, ainsi qu'un riverain. Il y a une ferme volonté de préserver ces milieux fragiles.
- **Microcentrale d'Oo :** Un projet de micro-centrale sur la commune d'Oo est soumis à enquête publique, du 26 avril au 31 mai. Nous avons déposé une contribution en demandant un avis défavorable, compte tenu de l'impact du projet sur un ruisseau non équipé.
- **Tourbière du MOURTIS :** Suite à une rencontre avec Thierry PROUTHEAUX, directeur de la station du MOURTIS le 15 mai dernier, des mesures sont envisagées pour restaurer une tourbière (bas marais acide) dégradé par des travaux de drainage au bas du téléski de l'Artigue. Il est d'accord pour proposer aux collectivités locales de prendre en charge une restauration du milieu (situé hors site NATURA 2000). Une réunion sur le site a lieu le 13 juin à laquelle **Marc a participé.**
- Marc a assisté, le 03/07/07, à une réunion de présentation du site NATURA 2000 de la Garonne à SAINT-GAUDENS. Ce site est concerné par la Directive Habitat sur l'ensemble du Linéaire et par la Directive Oiseaux sur deux tronçons (dont BOUSSENS à CARBONNE). C'est le SMEAG (sur le 31) qui est maître d'oeuvre pour la réalisation du DOCOB. La Garonne et ses principaux affluents ont été découpés en 5 parties ; l'analyse naturaliste est réalisée par l'AREMIP pour la partie amont et Nature Midi-Pyrénées pour la partie aval ; la méthodologie adoptée par l'AREMIP pour la caractérisation des habitats : 12 sites représentatifs choisis au sein de la zone de l'étude, avec une analyse précise et une validation sur le terrain des habitats (relevés phytosociologiques) ; la caractérisation du "reste" se fera par comparaison et analogie en s'appuyant sur les photos aériennes...

## FAUNE SAUVAGE :

- **Un Manifeste pour la protection du Grand-tétras en France.** Plusieurs associations dont les Groupes Tétras des Vosges, du Jura, des Alpes et les associations de protection de la nature des 6 départements de Pyrénées ont décidé de se regrouper pour alerter l'Etat sur la régression préoccupante des effectifs de Grand-tétras et demander un renforcement des mesures de protection (dont le retrait de la liste des espèces chassables pour les Pyrénées et la préservation de ses habitats). Elles ont rédigé un Manifeste pour la Protection du Grand-tétras en France.
- **Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (27 juin 2007)** Cette réunion était consacrée à l'examen du projet d'Arrêté préfectoral portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2007-2008 dans le département de la Haute-Garonne.
- **Pour le gibier de montagne :** Pour l'Isard les attributions n'ont été fixées qu'après réunion du 5 juillet. Un plan de chasse nul a été décidé en raison de la faiblesse des populations comme les années précédentes. Sinon, Ouverture (9/09/2007) et fermeture (4/11/2007) : chasse autorisée par temps de neige. Traque et battues interdites. Dans le cadre de la réintroduction de l'isard dans le massif de Hourmigué, il est interdit de chasser cette espèce. Le tir de tout isard muni d'un collier est interdit (car issu d'une réintroduction).
- **Pour les galliformes de montagnes,** la situation s'est nettement améliorée. Lors de la réunion du 6 septembre dernier, un plan de chasse nul a été décidé pour le Grand-tétras ainsi que le Lagopède alpin. La méthode qui consiste à modérer voire à supprimer les prélèvements, selon l'état des populations et le succès de leur reproduction, représente indéniablement un progrès. D'ores et déjà, il semble que la suspension de la chasse du Grand-tétras (depuis 2001) sera d'ores et déjà reconduite. « Rien ne semble pouvoir venir déroger à cette règle » a rappelé le représentant de la Direction de l'Agriculture. Nous pouvons sans doute parler du problème du braconnage. Pour le Lagopède, les choses sont moins évidentes, mais l'administration a, pour la première fois admis que l'on doit tenir compte de la faible reproduction de cette espèce sur laquelle on manque de recul, dont les densités restent faibles, et qui sera amenée à subir de plein fouet l'impact du réchauffement climatique. Quant à la perdrix grise (dont les effectifs sont plus nombreux), nous n'avons pu empêcher un Prélèvement Maximum de 3 perdrix par chasseur et par an (décidée en raison d'une bonne reproduction) ; nous avons obtenu qu'il n'y aurait pas de lâcher en altitude de perdrix rouge en raison de problèmes sanitaires.
- **Le classement du blaireau en espèce gibier pose problème.** L'Article 3 de cet Arrêté précise que le blaireau, bien que n'étant pas classé nuisible, peut faire l'objet d'un plan de chasse (classé gibier). Nature Comminges et Nature Midi-Pyrénées ont protesté. Il nous a été répondu que cela se justifie en raison d'une « recrudescence des populations de blaireau. Les lieutenants de louveterie enregistrent des demandes de plus en plus fréquentes d'agriculteurs, et que sur deux interventions, 30 blaireaux ont été capturés. Nous avons regretté qu'il n'y ait pas d'éléments chiffrés. Le même problème concerne le Vison d'Amérique. La DDAF demande que cette espèce figure sur la liste des espèces nuisibles en raison d'une « prolifération » d'animaux issus d'élevage dans l'Aude et le Tarn. Là encore, nous nous sommes étonnés de voir que l'on classe « a priori » nuisible une espèce au seul motif qu'elle est exogène sans dégâts avérés. C'est une drôle d'application du principe de précaution !

## ENERGIE :

- **THT** : la vigilance est de mise. Les gouvernements français et espagnol étudient toujours la possibilité de construire une nouvelle interconnexion électrique entre la Navarre, au Nord de l'Espagne et la France, qui traverserait l'ouest des Pyrénées. Apparemment, c'est une idée née de rencontres entre le secrétaire général de l'énergie espagnol Ignassi NIETO et les services de son homologue français a indiqué à l'AFP un porte-parole du ministère chargé de l'industrie, précisant que le projet unirait la France à la localité de MURUARTE. Les lignes entre la France et l'Espagne ont actuellement une capacité d'échange d'énergie électrique estimée à 1400 MW. RTE estime qu'en cas d'avarie sur une installation du réseau électrique français ou espagnol, les capacités d'échanges sont limitées, ce qui masque en fait le projet de vendre de l'énergie nucléaire excédentaire ; chaque pays de l'Union devant être autonome dans sa production. AFP du 18/04/07. L'Espagnol Jose Luis ZAPATERO, lui, ne défendra pas bec et ongle le système de vote de Nice, contrairement à son prédécesseur José Maria Aznar. **M. SARKOZY espère obtenir son ralliement grâce à une coopération renforcée dans la lutte contre le terrorisme basque et la création d'une troisième liaison électrique transpyrénéenne pour désenclaver l'Espagne** (Le Monde du 30 mai 2007).
- **Antenne relais** : Germain DODOS a été alerté par un riverain face à un projet d'antenne-relais dont l'implantation était prévue au milieu du Col de PORTET D'ASPET ; après intervention de Germain par courrier, puis publiquement, le projet est en passe d'être modifié (un effort d'insertion dans le site serait consenti par l'opérateur ; l'antenne devrait être déplacée dans un lieu encaissé et non habité). A suivre...

## PESTICIDES :

- **Contre les abus de désherbants** : l'an dernier, nous avons envoyé par courrier électronique une lettre aux Maires du Comminges pour les alerter sur les épandages de désherbants. La réexpédition du courrier au nom de Nature Comminges accompagnée d'une notice informative intitulée « Désherbons autrement, sans produits chimiques » aux Maires a été envoyée à 293 communes du département début juillet 2007.

## ANIMATIONS NATURE :

- ♦ La sortie nature du 20 mai à ORE, qui avait pour thème la découverte du bois de **Chênes verts d'Ore** a regroupé une dizaine de personnes ; des espèces caractéristiques ont pu être observées.
- ♦ La sortie du 3 juin qui avait pour thème « géologie et botanique » au CALEM a regroupé 12 personnes. Nous avons pu apprécier les connaissances de Germain en matière de géologie.
- ♦ Les autres sorties nature, programmées en 2007, ont également eu lieu dans la convivialité. Si le nombre de participants était chaque fois relativement faible (moins de 5 personnes), les espèces et les milieux remarquables étaient, par contre, bien au rendez-vous. Nous proposerons un nouveau calendrier de sortie pour l'année prochaine. N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions concernant les itinéraires ou les thèmes, que vous souhaiteriez aborder en 2008.
- ♦ Le marché Bio et Terroir qui a réuni beaucoup de monde et où Germain CUCURON a représenté Nature Comminges, en réalisant, au pied levé, un superbe stand, initiative dont nous le remercions. Par contre les animations proposées ont eu moins de succès : la cassette « témoin gênant » n'a attiré que 6 personnes l'après-midi.
- ♦ L'Animation du 16 juin, dans le cadre de la journée de l'environnement du Canton de **MONTREJEAU** (contact : Marie COURTEGE 05-61-94-79-53) s'est bien passée. Il s'agissait d'une journée de nettoyage de sites (ramassage d'ordures) par des bénévoles. Nature Comminges a apporté sa contribution en organisant un diaporama power point sur la gestion des déchets en Comminges. Malgré le peu de personnes, des forces vives étaient présentes et cela a donné lieu à un bon débat entre les maires de VALCABRERE, MARTRES-DE-RIVIERE, et les associatifs (club de canoé kayak, Soc. Mycologique du Comminges, ATAC). J'ai pu prendre des adresses et plusieurs personnes ont souhaité recevoir le journal de l'ANC, deux ont adhéré.
- ♦ 28 juin, Marc a présenté un diaporama avec les Amis de la Nature du Canton de **LUCHON** sur les papillons.

Durant le mois d'août, notre exposition « Forêts des Pyrénées centrales, Milieux vivants » a été installée à l'Office du Tourisme du Mourtis.

## UNE ACTUALITE TRES CHARGEE CONCERNANT LES PREDATEURS !

### Les Vautours fauves dans le colimateur.

Fin juillet, en pleine tempête médiatico-politique autour de l'ourse FRANSKA, un adhérent de Nature Comminges observait un chasseur en train de tirer à la carabine sur des vautours-fauves (toutes les espèces de rapaces sont protégées), en dehors de toute saison de chasse, dans le secteur du Montné. Alertés, les agents de l'ONCFS se sont rendus sur les lieux. Le battage médiatique autour des prédateurs tant à banaliser, contre l'avis des zoologistes l'idée des (soit-disant) **attaques de Vautours sur des animaux vivants**. La fermeture des charniers en Navarre et en Aragon engendre une situation de famine sans précédent pour les vautours pyrénéens. Cette situation est à l'origine de comportements inhabituels plus nombreux cette année sur le versant français. Les premiers résultats du suivi de la population pyrénéenne française (Pyrénées-occidentales ; en Pyrénées centrales le vautour n'est pas nicheur) en 2007 montrent une baisse de 20% du nombre de couples et une forte

chute de la productivité. Environ 40 constats de « dommages » causés par les vautours ont été effectués depuis le début de l'année 2007 (contre 39 pour toute l'année 2006) dans la plupart des cas au moment du vêlage des vaches en extérieur (consommation du placenta). Le vautour, comme le Gypaète ou le Percnoptère reste un charognard nécrophage dont la destruction est condamnable même si l'idée que l'on peut tuer en toute impunité des prédateurs n'a jamais été aussi forte. Compte tenu des engagements de la France, il doit être impératif de sauvegarder l'état de droit et tous les éléments de notre biodiversité.

### **Les péripéties autour de l'ourse FRANSKA.**

Denis MAUBÉ a représenté Nature Comminges lors de la réunion à TOULOUSE le 26 juillet 2007 à l'occasion du déplacement de Mme Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.

Il a rappelé notre position sur Franska, en soulignant que la cohabitation est possible, même si certains utilisent l'ours comme un bouc émissaire face aux difficultés économiques du pastoralisme pyrénéen.

Mme KOSCIUSKO MORIZET a annoncé la position de l'Etat, à savoir :

- ↳ une évaluation du Plan de Restauration dès l'automne et une meilleure définition de la zone de présence de l'ours, écartant l'idée de parquer les ours dans de grands « zoos » ;
- ↳ une remise à plat du protocole d'intervention sur ours à problèmes ;
- ↳ une réflexion pour améliorer les aides au pastoralisme avec des mesures de valorisation des produits.

Elle a également confirmé que l'ourse Franska avait 17 ans et non pas 7 ans et a écarté la possibilité d'enclencher le protocole sur ours à problèmes en demandant une nouvelle expertise du comportement de l'ourse.

Franska, relâchée le 28 avril 2006 à BAGNERES DE BIGORRE (65) est morte le 9 août 2007 percutée par deux véhicules sur une voie rapide au sud de LOURDES. C'est une fin tragique pour cette ourse stigmatisée par les éleveurs (qui relèvent 100 brebis tuées), dans une zone où il n'y avait pas eu d'ourse depuis un demi-siècle. Des battues illégales d'effarouchement ont même été organisées à plusieurs reprises à l'aide de pétard et de fusils. A l'expertise, le cadavre de l'ourse a révélé la présence de plombs !

Par délibération du 31/08/07, le Bureau de l'Association Nature Comminges a décidé de déposer plainte avec Constitution de Partie civile, contre la Battue illégale organisée le 10 juillet à SEILHAN (notre champ d'action étant limité à la Haute-Garonne).

#### **Sur le fond :**

L'ourse Franska, a fait parler d'elle tout au long de l'été. Depuis le début du printemps, elle serait à l'origine de la prédation de plus de 100 brebis. Bien avant que cette ourse ne finisse écrasée, le 11 juin, la chambre d'agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées ont demandé son retrait immédiat, estimant que 'les agissements de cette ourse relèvent d'un comportement anormal. Or, si cette prédation est indiscutable, le comportement de l'ourse Franska n'était pas anormal, au contraire, ce serait plutôt l'inverse. En effet, à l'instar de tous les prédateurs, cette ourse est opportuniste et, depuis son lâcher, elle a toujours fréquenté des zones d'élevage extensif où les troupeaux ne sont pas protégés, elle en profite... Aussi, comme le remarque l'Association Pays de l'ours - ADET, cette prédation n'est pas à mettre sur le compte d'un comportement individuel particulièrement prédateur, mais essentiellement sur le mode de gardiennage des troupeaux des zones qu'elle fréquente.

Le comportement passé de l'ours Néré, est à ce titre révélateur du côté opportuniste de l'ours brun. Installé dans des zones où les troupeaux ne sont pas gardés, cet ours a causé de nombreux dégâts et a défrayé la chronique au début des années 2000, puis se déplaçant vers le Haut-Béarn, dans une zone où les troupeaux sont protégés, il a disparu de la Une des journaux locaux, ne posant plus de problème.

Cet exemple montre que soustraire cette ourse au milieu dans lequel elle a été introduite, il y a maintenant un peu plus d'un an, ne résoudra pas le problème. De même, ce n'est pas l'indemnisation, versée sous une quinzaine de jours, des brebis prédatées qui doit être la seule réponse de l'Etat. Les prédatations répétées d'un ours sont révélatrices de la vulnérabilité du système d'élevage pratiqué. L'ours n'est qu'un facteur minoritaire de mortalité parmi d'autres : accidents, maladies, foudre, prédatations par les chiens... Ainsi, entre 1988 et 2000, plus de 30 % des exploitations agricoles pyrénéennes ont disparu, et l'ours n'y est pour rien !

Au-delà de l'aspect pastoral, le front de la contestation de la présence de Franska tend à se déplacer également sur le front sécuritaire. Le maire de Barèges, une commune sur laquelle se trouve actuellement l'ourse Franska, a ainsi fait placer des écriteaux appelant les randonneurs à ne pas faire de randonnées en solitaire. Bien que cette décision soit, selon lui, motivée par sa responsabilité en cas d'attaque d'une personne sur sa commune, il est intéressant de noter que ce maire n'agit pas de la sorte pour prévenir les risques dus aux autres animaux

Contrairement à ce que voudraient faire croire certains, l'ours n'est pas un tueur d'homme. Bien qu'il puisse se défendre s'il se sent menacé (ou ses oursons, pour une femelle), depuis 11 ans que les premiers ours ont été lâchés aucun touriste n'a été attaqué dans les Pyrénées. Ici encore, une anecdote démontre le côté passif du plantigrade avec le cas d'un des ours issus de la réintroduction qui, il y a quelques années, a passé une pleine journée juste à côté d'un sentier fréquenté par des centaines de randonneurs, à l'abri de la végétation.

Pour finir, à l'heure de la rigueur budgétaire, le coût lié à la présence des grands prédateurs est souvent décrié. Mais que sont les 100 000 € annuels que coûte le remboursement des dégâts occasionnés par les ours des Pyrénées face aux millions nécessaires pour indemniser les agriculteurs des dégâts occasionnés par le gibier (sangliers, cervidés...) ou les intempéries.

La tentation est grande de considérer l'ours comme une contrainte supplémentaire pour une profession qui n'en a pas besoin. S'il est vrai qu'il impose un retour à un pastoralisme plus actif et cohérent avec les réalités et risques du milieu montagnard (présence de bergers, chiens de protection, parc de protection...), le bénéfice de la mise en œuvre de ces pratiques dépasse très largement la seule nécessité de protéger les troupeaux des ours. Ainsi, la prédation est quasiment réduite à néant (4) et les troupeaux sont généralement dans un état sanitaire supérieur de part la présence du berger qui peut intervenir aisément sur les animaux qui en ont besoin. Enfin, grâce à l'encadrement du troupeau par le berger, les pertes dues aux accidents liés au terrain sont considérablement réduites, tandis que le rendement du pâturage est supérieur.

Il convient donc de prendre le recul nécessaire, ce n'est pas l'ours dans les Pyrénées, ou le loup dans les Alpes, qui menace le pastoralisme. Les moyens de protection encouragés et financés par l'Etat ont montré leur efficacité.

Contrairement à ce que voudraient faire croire certains, l'ours n'est pas un tueur d'homme. Bien qu'il puisse se défendre s'il se sent menacé (ou ses oursons, pour une femelle), depuis 11 ans que les premiers ours ont été lâchés aucun touriste n'a été attaqué dans les Pyrénées. Ici encore, une anecdote démontre le côté passif du plantigrade avec le cas d'un des ours issus de la réintroduction qui, il y a quelques années, a passé une pleine journée juste à côté d'un sentier fréquenté par des centaines de randonneurs, à l'abri de la végétation.

## AGRICULTURE

### Communiqué d'UMINATE

**Le registre National des OGM, paru mercredi dernier (4 juillet 2007), indique que sur les 19 815 hectares d'OGM cultivés en France cette année, plus de 14 000 hectares le sont en Midi-Pyrénées, dont plus de 6 000 en Haute-Garonne...**

La seule culture à vocation commerciale pratiquée sur le territoire français est le maïs « MONSANTO 810 » qui a pour caractéristique de résister aux attaques de certains insectes ravageurs.

Ce maïs a été autorisé en 1998 par une décision communautaire et a fait l'objet la même année d'un consentement écrit du Gouvernement français de l'époque.

Une obligation de fourniture d'informations sur les semis de cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM) a été instituée par arrêté ministériel publié le 20 mars 2007. Cet arrêté crée un registre national qui recense, **par canton**, le nombre et la surface des parcelles semées en OGM.

**Paradoxalement, au même moment (avril 2007), l'Allemagne a pris un arrêté limitant fortement ce type de culture**

Ainsi la vente de semences de maïs modifié génétiquement de la lignée « MON810 » à un tiers, dans le but de les cultiver commercialement, ne peut avoir lieu qu'après que le porteur de l'autorisation n'ait présenté à l'Office Fédéral de la Protection des Consommateurs et de la Sécurité Alimentaire un plan de surveillance des conséquences environnementales.

La république fédérale d'Allemagne s'appuie sur des recherches montrant que la culture de ce type d'OGM présente des **risques pour le sol** mais aussi **un risque pour les organismes non ciblés** (insectes en particulier).

L'Allemagne avait rejoint ainsi l'Autriche qui a interdit le « MON810 » en 1998 et après elle, la Grèce, l'Italie, la Suisse, la Hongrie et la Pologne. Une directive européenne permet en effet à un gouvernement d'interdire un OGM si des études scientifiques parues depuis l'autorisation de commercialisation indiquent qu'il existe des risques pour la santé et l'environnement.

**Malheureusement, la France a décidé en juin de ne pas instituer un moratoire sur le maïs OGM « MON810 ».**

Cette décision fait suite à l'avis de la Commission du Génie Biomoléculaire (CGB) qui « relève qu'il n'y a pas à ce jour d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation environnementale de ce maïs ». Contrairement à ses voisins, et à l'heure de l'harmonisation européenne, la France tient peu compte des risques que font peser les OGM sur l'environnement.

#### ☛ La Fédération UMINATE :

- ☛ **renouvelle sa demande d'un moratoire immédiat sur les OGM.**
- ☛ **demande que les services de l'État contrôlent scrupuleusement les règles imposées à ce type de cultures** (notamment stockage et commercialisation).
- ☛ **soutiendra les agriculteurs qui porteront plainte en cas de contamination.**

## DECHETS

### EXTENSION DU PIHOURCQ : Les arguments de NATURE COMMINGES.

Durant ce premier semestre, hormis notre participation à la Commission Locale d'Information, (CLIS), nous avons participé à des réunions préliminaires organisées par le SIVOM concernant l'extension du Centre d'Enfouissement Technique du Pihourcq prévu dans le cadre du très controversé Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers de Haute-Garonne. Nous appuyons les revendications légitimes des riverains, et, à cette occasion, la Coordination inter-associative du Comminges qui s'est réactivée. Nous adoptons les positions suivantes :

- Respect de l'Arrêté de 1996 : d'après l'Arrêté d'autorisation du CET (Centre d'Enfouissement Technique) du Pihourcq du 04 mars 1996 (Article 4), « la durée d'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de LIEOUX sera de 20 ans après la date de mise en service du site ». L'autorisation d'exploitation représenterait donc une **dérogation** à l'Arrêté Préfectoral de 1996. Cette extension pose plusieurs problèmes.
- Dans le cadre de sa participation à la CLIS, Nature Comminges a fait valoir que cette extension va à l'encontre de la politique de réduction à la source des déchets et de la lutte contre la production de déchets, pourtant prônée par les associations environnementales et les pouvoirs publics.
- Certains déchets interdits dans le CET comme les boues d'épuration se retrouvent (boues de la station de LUCHON), ce qui représente une dérogation. En outre, après le 31 juillet 2002, le CET a accueilli des déchets qui n'étaient pas des déchets ultimes (alors que la réglementation prévoyait que l'on ne devait mettre en décharge que les déchets ultimes).
- Le jeu des dérogations que nous avons dénoncé à la CLIS a entraîné l'apport de déchets provenant de zones extérieures, sans que nous en soyons informés au préalable. Loin d'une réduction à la source, force est de constater que la logique est d'admettre toujours plus de déchets. Donc il faut faire ressortir que l'on n'a aucun droit de regard sur des déchets qui proviendraient de zones extérieures à la zone 3 du département, contrairement à l'article 4 (4.4) de l'Arrêté Préfectoral de 1996.

#### Quelques exemples :

- **2002** : le tonnage de déchets traités s'élevait à 96 369 Tonnes ; chiffre légèrement supérieur à 2001, en raison de l'apport de déchets provenant de la zone de TOULOUSE (Cr du 11 février 2003)
- **2005** : le tonnage pour 2004 s'est élevé à 97 000 tonnes (et non 85 000 tonnes annuelles réglementairement prévues), du fait de l'apport de la ville de TOULOUSE (arrêt des fours pour mise aux normes), du refus de tri et des encombrants collectés sur le CET (source : Cr du 26 avril 2005)
- **2007** : suite à l'effondrement du tunnel de VIELHA, les déchets ménagers provenant du Val d'Aran ont été traités par le CET de Pihourc pendant une semaine, à la demande des autorités aranaises (il s'agit certes d'un cas de force majeure, mais on continue les dérogations...).

#### **Sur la faisabilité :**

##### **1 - Géologie :**

Le contexte géologique du lieu d'implantation du projet Pihourc III :

- ☛ Rappel des Lois du 19 juillet 1976 (nature des sols) et du 19 janvier 2006 (normes de pénétration des lixivias, indices de pénétration).

☞ Suite à des recherches et à de nombreuses observations (ex. : détermination de profondeurs d'eau dans les trous laissés par des carottages effectués sur le terrain...) le site choisi est totalement incompatible avec une décharge de type 2. Pour pallier à la nature des sols un « bâchage » est envisagé... **Ils proposent de créer une barrière étanche sur le fond du casier pour rendre le terrain perméable en constituant une barrière dite « passive » constituée de plusieurs épaisseurs d'argile (5.m à 10-6 et 1.m à 10-9), pour être en conformité avec la réglementation. Ils rajouteront une deuxième membrane dite « active », la géomembrane.**

Or, il s'avère que le bâchage envisagé pour étanchéifier n'est efficace que sur une durée de 50 ans.

☞ Proposition est faite de demander des données supplémentaires (récupérer les cartes réalisées par ELF lors de l'exploitation du gaz).

## **2 - Gestion des lixiviats du CET :**

Un constat d'huissier a été fait (sur les fuites de lixiviats). Il se pose très sérieusement le problème de la contamination des eaux. **M. PUISSEGUR, lors d'un entretien, n'a pas précisé les raisons de cette fuite. Il faut absolument en déterminer la cause.**

Les lixiviats ne seront plus traités à TEMBEC mais in situ (des dérogations restent toutefois possibles). En l'absence de maîtrise du foncier, le CET renonce pour l'instant à la roselière et on s'achemine vers un rejet des lixiviats dans le milieu naturel après traitement (à la confluence du ruisseau de Garric et de la Noue). Le rejet dans le JÔ a été abandonné (suite aux informations transmises par Nature Comminges et compte tenu du coût de repompage).

Le SIVOM a lancé une étude qui conclut à la salubrité (qualité 1 B de la Noue) (données ponctuelles) et s'engage à réaliser un suivi annuel de la qualité hydrobiologique du Cours d'eau. J'ai indiqué nos réserves sur ce point et la préférence de Nature Comminges pour une roselière. **Le SIVOM doit fournir des éléments concernant la qualité de l'eau de la Noue.**

## **3 - l'impact du projet sur le site du Couscouil :**

Le SIVOM propose aux associations de participer à un plan de gestion et de préservation des coteaux du Couscouil bordant le site du Pihourcq. Nous n'avons pas donné d'accord étant donné que le projet d'extension ne va pas dans le bon sens et que c'est d'abord une « problématique déchets. » Par contre, il me paraît intéressant de réaliser un dossier que nous pourrions transmettre à la DIREN et à la Sous-Préfecture et au SIVOM, pour demander que l'on réfléchisse à un plan de gestion global de ces coteaux sous l'égide de l'Etat. Les terrains les plus écologiquement intéressants sont situés en dehors de l'emprise du SIVOM.

Sur proposition de Nature Comminges s'est tenue une réunion in situ, le 27 juin dernier, avec les responsables de la SOGREAH pour évaluer la richesse environnementale du site.

L'intérêt de ce milieu réside dans le fait qu'il s'agit de milieux ouverts liés à un substrat et une exposition particuliers, entretenus par le pastoralisme (écobuage et pâturage), évoluant vers la lande ; on constate une dynamique de colonisation forestière par le Chêne pédonculé ; ces secteurs abritent des stations de transition entre la pelouse et le sous-bois ; de nombreuses espèces végétales et animales remarquables, liées soit aux stades de pelouses soit aux stades de transition (landes), sont présentes dans la strate herbacée, le sous-bois et les landes sèches. On note aussi des résineux (plantations spontanées).

## Nous avons recensé plusieurs espèces remarquables :

⇒ Présence d'espèces protégées : 3 stations d'Iris graminée (*Iris graminea*) localisées dans l'emprise du projet dans des secteurs de lisières en bas de versant. La présence de cette espèce protégée au niveau régional nécessite une procédure d'autorisation de destruction d'espèce protégée ; secteur potentiel pour la Leuzée conifère (*Leuzea conifera*), classée protégée dans une liste départementale ;

⇒ Présence d'espèces déterminantes (en fonction de critères de rareté pour caractériser les ZNIEFF de Midi-Pyrénées, sans statut de protection) : *Carex montana* dans les lisières, *Stellina douteuse*, Présence potentielle d'*Epipactis palustris* (figurant sur la liste rouge des espèces menacées) dans les zones humides en bas de versant ; présence avérée d'*Epipactis atrorubens* (figurant elle aussi sur la liste rouge) dans des zones marneuses. De nombreuses espèces animales sont également présentes ou potentielles et sont liées à un cortège particulier d'un grand intérêt écologique : Damier de la Succise, Annexe II de la Directive Habitats, Grillon bordelais, Lucane Cerf volant (Annexe II de la Directive Habitats).

Le projet d'extension prévoit la construction de 16 ha de casier. Il entraînera une réduction de la surface de la lande, de l'ordre de 5 à 6 ha). La SOGREAH propose d'essayer de regagner des surfaces de landes et de pelouses en mettant en place un entretien.

Un plan de gestion a été évoqué. Nature Midi-Pyrénées souhaite apparemment que ce plan soit rattaché au projet Petites Pyrénées. La SOGREAH propose :

- ☞ Un recensement exhaustif des espèces et des habitats ;
- ☞ La fixation d'objectifs vis à vis de la flore, la faune, les habitats (maintien de milieux ouverts...).

Nous les avons aiguillés vers J.-M. PARDE.

Autre point important : le ruisseau du Barrail sera canalisé, busé, le lit sera déplacé. La canalisation sera recouverte d'argile (une partie est déjà détournée au droit du CET). L'objectif est que la qualité de l'eau ne s'aggrave pas et que l'on recrée un corridor de passage pour les amphibiens. Toutefois, ce ruisseau est extrêmement artificialisé.

**Dernière minute ! Les services de la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens viennent de nous transmettre les dates de l'enquête publique de l'extension du CET du Pihourcq, qui se tiendrait (sous toutes réserves) du 5 novembre au 6 décembre prochain.**

## DECHETS DE TEMBEC :

Un Arrêté du 24 juillet 2006 autorise l'usine TEMBEC à procéder à la réalisation d'un mélange de cendres provenant de la chaudière issue des décharges de son établissement, ce qui est exactement contraire aux préconisations du Commissaire enquêteur (lors de l'enquête pour la chaudière en 2004) qui demandait que ces déchets soient envoyés dans une décharge de classe I (ce qui présente un coût que la société n'est pas prête à payer).

Dans le prochain numéro de notre journal « LE GRAND-TETRAS », nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements de ces derniers mois concernant les nuisances, les rejets et les déchets de TEMBEC, ainsi que les réponses obtenues concernant les risques liés au site SEVESO (seuil haut). Ces informations nécessitent un dossier complet.

## DES RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER CET AUTOMNE !

### ☞ AU PROGRAMME DES PROCHAINES REUNIONS MENSUELLES

<p><u>28 SEPTEMBRE 2007</u> (à partir de 20 H. 30, à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à SAINT-GAUDENS)</p>	<p><i>Diaporama sur le LAGOPEDE ALPIN : Eléments de biologie ; contribution de Nature Comminges à sa connaissance et à sa conservation. Discussion. Questions diverses.</i></p>
<p><u>26 OCTOBRE 2007</u> (à partir de 20 H. 30, à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à SAINT-GAUDENS)</p>	<p><i>Diaporama sur LA QUESTION DES DECHETS EN HAUTE-GARONNE : Tonnages ; élimination ; extension du CET du Pihourc ; quelles actions pour une réduction à la source ? Questions diverses.</i></p>
<p><u>30 NOVEMBRE 2007</u> (à partir de 20 H. 30 à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à SAINT-GAUDENS)</p>	<p><i>Présentation du projet Zones inondables (mené par Nature Comminges en partenariat avec l'Association FAIRE, l'ADASEA, et le CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRENEEN) : Diaporama, inventaires, sensibilisation en milieu scolaire. Questions diverses</i></p>

### ☞ SORTIES A THEME

<i>THEME</i>	<i>DATE</i>	<i>HORAIRES</i>
<b>SORTIE BRAME DU CERF</b>	<b>29 SEPTEMBRE 2007</b>	Rendez-vous à 17 H. devant l'Eglise de GEMBRIÉ : vallée de Barousse (Prévoir un repas et des vêtements chauds).
<b>OBSERVATION DU RUT DE L'ISARD</b>	<b>3 NOVEMBRE 2007</b>	Rendez-vous à 14 H. au Col d'Artigascou (Melles). (Prévoir un équipement et des vêtements chauds).
<b>MIGRATION DES GRUES CENDREES A PUYDARRIEUX</b>	<b>8 DECEMBRE 2007</b>	Rendez-vous à 10 H. devant la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à Saint-Gaudens (Prévoir un Pique-nique).

### ANIMATIONS :

**N'HESITEZ PAS A VENIR NOMBREUX AU STAND DE NATURE COMMINGES : N° 21,  
QUI SE TIENDRA AU FORUM DES ASSOCIATIONS le 16 SEPTEMBRE 2007,  
AU PARC DES EXPOSITIONS DE SAINT-GAUDENS, de 10 HEURES à 18 HEURES.**

## POUR INFORMATION : sur le Grenelle de l'Environnement.

**Nous vous transmettons ces éléments d'information qui nous ont été communiqués par UMINATE:**

Avec le changement de Ministre au MEDAD (Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables), le projet de Grenelle de l'Environnement a démarré avec du retard et a été lancé officiellement par Jean-Louis Borloo le vendredi 06 juillet 2007.

Aux 6 groupes de travail initiaux (climat et énergie, biodiversité, environnement et santé, production et agriculture, démocratie écologique, économie) ont été rajouté 2 autres groupes : OGM, déchets.

Nous sommes donc aujourd'hui dans la phase de production des groupes de travail qui ont commencé lors de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet et doivent finaliser -avant la fin septembre- un ensemble de propositions.

Fin septembre (sans doute le 27) les propositions des groupes seront mises en ligne sur Internet et seront l'objet de consultation publique.

Celle-ci sera complétée par des débats organisés par les Préfets dans divers départements de Métropole et départements d'Outremer.

Cette phase durerait 15 jours à 3 semaines.

Ensuite aurait lieu un temps fort pour arrêter les mesures avec négociation courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre.

Les travaux sont organisés en 5 collèges ; ils sont intitulés : ONG, Etat, salariés, employeurs, collectivités territoriales. A été ajouté un groupe de personnes morales associées dont la composition est très différente selon les groupes.

L'État a ouvert un site officiel dédié au Grenelle Environnement :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/>

► Les associations membres de France Nature Environnement vont avoir une place et un rôle à jouer dans la phase de consultation d'octobre (mise en ligne des propositions et réunions locales).

Pour faire le point sur le déroulement du Grenelle et préparer les débats en région, une conférence des Présidents aura lieu le 15 septembre 2007, à Paris. La fédération Uminate y participera activement.

A consulter : le blog de France Nature Environnement : <http://fne-grenelle.blogspot.com/>